

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 juillet 2025

n° 108-25

Objet : *RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du dispositif Territoire zéro non-recours (TZNR) pour la période 2024-2026*

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
	Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Gaëtan Pauchet - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 10 juillet 2025

délibération n° 108-25

objet **RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du dispositif Territoire zéro non-recours (TZNR) pour la période 2024-2026**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que dans le cadre de l'appel à projets national Territoire zéro non-recours, la Communauté d'agglomération a été retenue comme territoire d'expérimentation pour une durée de trois ans et a conclu une convention pluriannuelle avec l'Etat en décembre 2023.

Ce dispositif a pour objectif :

- d'encourager la mise en place de nouvelles initiatives en matière de coopération ou de mutualisation entre différentes structures contribuant à l'accès aux droits,
- de développer des démarches ciblées pour informer et accompagner les personnes concernant leurs droits (accès aux RSA, prime d'activité, chèque énergie, APL, accès aux services publics),
- de consolider les actions et pratiques existantes d'accès aux droits et de médiation numérique sur un territoire en aidant à leur structuration,
- de soutenir les expérimentations innovantes.

Il bénéficie de deux financements possibles :

- un financement de l'Etat à hauteur de 79,46 % maximum du coût total du projet.
En effet, Grand Chambéry a signé avec l'Etat, le 22 décembre 2023, une convention pluriannuelle couvrant la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2026 prévoyant un financement de 445 000 € pour un coût total de l'opération s'élevant à 560 000 €,
- un financement dans le cadre du FSE+ à hauteur de 40 % maximum des dépenses éligibles (dépenses de personnel).

Le Département de la Savoie est organisme gestionnaire du FSE+ 2021-2027 au titre de la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus » et de l'objectif L (OSL) « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ». Ces dépenses représentent un coût total de 112 500 € dont 90 000 € déjà financés par l'Etat.

Le Département a lancé, en juin 2025, un appel à projets dans le cadre du FSE+ « Intégration sociale des personnes exposées à la pauvreté, à l'exclusion sociale, y compris les enfants ».

Il est donc proposé de déposer la candidature de Grand Chambéry pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et de solliciter un financement maximal de 40 % de la part restante des dépenses de personnel qui s'élève à 22 500 €, soit un financement de 9 000 € maximum pour la période 2024-2026.

Dans le cas où la candidature de Grand Chambéry serait retenue, un forfait complémentaire de 15 % des dépenses de personnel sera appliqué, ce qui représente 3 375 €.

L'autofinancement de Grand Chambéry représenterait donc 102 625 € du coût total de l'opération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de solliciter du Département de la Savoie la subvention la plus élevée possible au titre du FSE+, destinée à cofinancer le dispositif TZNR pour la période 2024-2026,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le dossier de candidature, la future convention entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie en sa qualité d'organisme intermédiaire gestionnaire de la subvention globale FSE+, ainsi que toute autre pièce à intervenir,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à procéder, le cas échéant, à une demande de FSE+ complémentaire dans le respect du cadrage budgétaire de Grand Chambéry,

Article 4 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

108-25

Objet de l'acte :

RS - Demande de subvention auprès du Fonds social européen + (FSE+) pour le cofinancement du dispositif Territoire zéro non-recours (TZNR) pour la période 2024-2026

Classification Préfecture :

7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte :

10 juillet 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20250710-lmc1H33951H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H33951H1

Date de transmission en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de réception en Préfecture :

15 juillet 2025

Date de publication sur le site internet:

mardi 15 juillet 2025